



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°76_CC_2023_CCDS

PORTANT PARTICIPATION DE LA CCDS A LA 32^{ème} ÉDITION DU « TOUR CYCLISTE DE GUYANE »

Séance du 3 juillet 2023

Date de convocation : 26 juin 2023 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-trois et le trois juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'exposition du Pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Patrick COSSET, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absentes excusées ayant donné procuration :

Annick ANDRE à Martine PAPAIX,
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO,

Absents excusés :

Céline REGIS, Lauric SOPHIE, Frédéric LLADERES,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Françoise BRUNO FREDOC, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Rosange CARENE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Rodolphe HORTH.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Le Tour Cycliste, l'un des plus grands événements sportifs de la Guyane, est devenu un véritable vecteur de communications, suivi non seulement par toute la population guyanaise au travers des médias, mais aussi par les populations extérieures par le biais entre autres de Canal Satellite.

Dans le cadre de la 32^{ème} Édition du Tour Cycliste de Guyane qui aura lieu du 19 au 27 août 2023, le Comité Régional Cycliste de Guyane nous sollicite dans le cadre d'un partenariat en sponsorisant le Maillot Vert du Classement par Points de concert avec un autre annonceur.

L'idée étant de permettre à la CCDS d'avoir une visibilité dans les médias, de développer sa notoriété sur l'ensemble de la Guyane, de développer son dynamisme et son ambition mais également de promouvoir les potentiels de la collectivité.

Le partenariat se matérialisant :

- Par le fait que la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) pourra mettre dans la Caravane Publicitaire un véhicule à son image
- Durant la période du Tour de Guyane 2023, la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) pourra se servir de l'image de la manifestation pour toute promotion avec l'accord du CR.CG.

- La promotion et la médiatisation de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) seront faites par les responsables du Tour aux arrivées, ainsi que sur bande annonce radio durant la manifestation.
- Le logo de la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) sera mentionné dans le Spot T.V. qui annoncera la trente-deuxième édition du Tour 2023.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à :

- La participation de la CCDS à la 32^{ème} édition du Tour Cycliste de Guyane qui se déroulera du 19 au 27 août 2023
- L'approbation du coût du partenariat estimé à **15 000,00€ (quinze mille euros)** visant à sponsoriser le Maillot Vert du Classement par Points de concert avec un autre annonceur
- Et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la création de la Communauté de Communes des Savanes par arrêté n° 2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 du Préfet de Guyane ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du Conseil Communautaire en date du 04 novembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission finances du 9 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la participation de la CCDS à la 32^{ème} édition du Tour Cycliste de Guyane qui se déroulera du 19 au 27 août 2023.

ARTICLE 3 : APPROUVE le coût du partenariat estimé à **15 000,00€ (quinze mille euros)** visant à sponsoriser le Maillot Vert du Classement par Points de concert avec un autre annonceur.

ARTICLE 4 : INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 3 juillet 2023

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,



Francois RINGUET



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20230705-29-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2023

Publication le : 05-07-2023